



VILLE DE COGOLIN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2024/1080

STATIONNEMENT RÉSERVÉ – PARKING DE LA REPUBLIQUE : MARIAGE

Le maire de la commune de Cogolin,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles, L 2212-2 et L 2213-1 et suivants,

Vu le code de la route,

Considérant la demande de la famille Sauvé, afin de réserver des places de stationnement, parking de la République, lors de la célébration d'un mariage, le mardi 20 août 2024,

Vu l'intérêt général,

ARRÊTE

ARTICLE 1

En raison de la célébration d'un mariage à 11H30, le stationnement sera interdit sur une allée du parking de la République, afin que la famille des mariés puisse stationner :

le mardi 20 août 2024 de 5H30 à 12H30

ARTICLE 2

Des barrières seront fournies et mises en place par les services techniques de la commune, afin d'interdire le stationnement sur ladite allée.

ARTICLE 3

En cas d'infraction aux prescriptions du présent arrêté, conformément aux dispositions de l'article R 417.10 du code de la route, il sera prévu l'enlèvement du véhicule aux frais du contrevenant et à ses risques et périls.

ARTICLE 4

Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Grimaud, Monsieur le Directeur de la police municipale, Monsieur le Directeur des services techniques, Monsieur le Chef de corps des sapeurs-pompiers de Grimaud et l'intéressé sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera publiée.

Fait à Cogolin, le 14 août 2024

Le maire,

Marc Etienne LANSADE



Le maire,

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

Précise que suivant les dispositions des articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent (Toulon – 5 rue Racine – BP 40510 – 83041 TOULON cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Formalités de publicité effectuées le : 14/08/2024

N° 2024/834

Notifié le :